

Adresse de la société populaire de Moulins qui applaudit aux travaux de la Convention et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 5 floréal an II (24 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Moulins qui applaudit aux travaux de la Convention et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 5 floréal an II (24 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 228-229;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28039_t1_0228_0000_10

Fichier pdf généré le 30/03/2022

18

La commune de Paris, fait passer l'état des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris, à la date de ce jour.

Insertion au bulletin (1).

[Commune de Paris, 5 flor. II. Etat des détenus au 4 flor.] (2).

Grande-Force	729
Petite-Force	306
Irlandais, rue du Cheval Vert	10
Sainte-Pélagie	256
Madelonnettes	301
Montprin, rue Notre-Dame des Champs ..	45
Abbaye	110
Bicêtre	870
A la Salpêtrière	525
Chambres d'arrêt, à la Mairie	180
Fermes	33
Luxembourg	648
Maison de suspicion, rue de la Bourbe ...	492
Brunet, rue de Buffon	49
Picpus, fbg St-Antoine	204
Réfectoire de l'Abbaye	114
Caserne des Petits Pères	47
Les Angloises, rue Saint-Victor	140
Picquenot, rue Picquenot et à Bercy	35
Les Angloises, rue de Loursine	119
Caserne, rue de Vaugirard	97
Les Carmes, rue de Vaugirard	358
Les Angloises, fauxbourg St-Antoine ...	72
Coignard à picpus n° 6	42
Ecossois, rue des fossés St-Victor	102
Saint-Lazare, fbg St-Lazare	655
Maison Mahay, rue du Chemin Vert	30
La Chapelle, rue de Lafolie Renaud	30
Belhomme, rue Charonne, n° 70	100
Bénédictins anglais, rue de l'Observatoire	112
Total général	6811

19

Les membres du comité de surveillance de Bonneval, département d'Eure-et-Loir; le conseil général de la commune de Malzéville; le conseil du district de Moulins; le comité de surveillance et la commune de Breteil, département d'Ille-et-Vilaine, le comité de surveillance de la commune de Corme-la-Forêt, département de la Charente-Inférieure; la société populaire de Montigny-sur-Aube; le conseil général de la commune de Montarac; la société populaire, républicaine et montagnarde d'Oust; le conseil général de la commune du Val-de-la-Haye; les chefs de bureaux et commis de l'administration du district de Nérac; la société populaire de Montpellier; la société populaire de Gacé; la société populaire de Fanjeaux; le conseil général de la commune de Strasbourg; la société populaire du district de La-

grasse, département de l'Aude; le tribunal criminel du département de l'Aveyron, et la société populaire et révolutionnaire de Saintes, félicitent la Convention nationale sur la découverte des conspirations qui menaçaient la liberté; ils demandent la punition de tous les conspirateurs, et que la Convention nationale reste à son poste. « O vous! libérateurs du « genre humain, dit l'une de ces sociétés; vous « la terreur de tous les tyrans; vous habitants « de cette montagne terrible, dont les volcans « révolutionnaires vomissent la foudre contre « tous les rois de la terre, frappez sans miséri- « corde tous ces vils atomes de l'aristocratie; « anéantissez toutes les factions; pulvérisez tou- « tes les parties libéricides; soyez fermes à « votre poste, et que tous les enfants de la « nature puissent un jour dire avec enthousiasme, c'est de la Montagne française qu'ont « jailli les rayons de la lumière qui éclaire « l'Univers; c'est elle qui enfanta les mœurs, « la probité, les vertus, la raison et la philo- « sophie ».

La Convention nationale décrète la mention honorable de ces différentes adresses, et l'insertion au bulletin (1).

a

[Le conseil gén. de la Commune de Malzéville (M.-et-M.), à la Conv.; 26 germ. II] (2).

« Le conseil général de la commune de Malzéville félicite la Convention sur ses glorieux et immortels travaux, et applaudit à la fermeté constante de ses membres qui ont su se purger des traîtres qui ont siégé parmi des hommes purs et incorruptibles; avec une telle constance, nous apprécierons les hommes ennemis de tout genre de parti corrupteur; les noms des vertueux sauveurs de la République seront toujours gravés dans nos cœurs, invitons la Convention de rester à son poste jusqu'à ce que la terre de la liberté sera purgée de tous les animaux féroces qui ose la souiller, et qu'ils soient anéantis.

MISTON, GRANDJEAN, DEMORIEUX, PIÉRÉ, MIGUIN, ROUSSELOT, BEAUCOURT, LAINÉ, VAUTRIN, DAVILLE, CHEVALLIER, SERY, MILLER, BIDOT, WAUTHIER, FERRIÈRE, MOUGENOT ».

b

[La Sté popul. de Moulins, à la Conv.; 21 germ. II] (3).

« Au moment où la Convention nationale, et les comités de salut public et de sûreté générale viennent de sauver encore la patrie, en décourant des conspirations de tous genres, et livrant au glaive national les traîtres qui en étaient les chefs, nous, qui de tout temps avons poursuivi les ennemis du peuple, avons tonné contre tout ce qui a entravé notre sublime constitution et révolution, qui avons accueilli toutes les mesures qui ont hâté la ruine du despotisme;

(1) P.V., XXXVI, 104.

(2) C 302, pl. 1093, p. 9. Départ. de la Meurthe-et-Moselle.

(3) C 303, pl. 1102, p. 31.

(1) P.V., XXXVI, 104. Bⁱⁿ, 5 flor.

(2) C 302, pl. 1093, p. 34. Signé HENRY, RÉMY, une signature illisible.

nous qui avons voté la mort du tyran, qui avons livré à la vengeance nationale le scélérat Brissot, garderions-nous le silence et concentrerions-nous nos sentiments? Non! sans doute, Dignes représentants du peuple, nous nous ferons une gloire de vous les faire connaître! Oui, nous le proclamons à haute voix, la république vous doit de nouveau son salut; vous avez bien mérité d'elle, vous seuls pouvez faire arriver le vaisseau de la République à bon port; qui pense autrement est un contre révolutionnaire; tenez ferme à votre poste; les vrais républicains vous le demandent avec instance!

Nous applaudissons de toute notre âme à tous vos travaux; il était digne de vous de décréter que la justice et la probité sont à l'ordre du jour dans toute la république!

Nous vouons à l'exécration la mémoire des Hébert, des Danton, etc... en un mot tous ceux qui comme eux ont conspiré contre la liberté, et qui par leurs systèmes extravagants ont contrarié la Constitution. La liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République, voilà quel est notre vœu unanime!

Nous nous ferons toujours un devoir de nous rallier autour de la Convention pour sceller de notre sang, s'il le faut, ses décrets et faire respecter la représentation nationale et ceux qui oseront calomnier nos dignes représentants, seront pour nous les ennemis de la patrie! Vive la République, vive la Montagne!

GRIMAUD (*présid.*), SAULNIER (*secrét.*),
THIERIOT [et 10 signatures illisibles].

c

[Le C. révol. de Breteil, à la Conv.; 24 germ. II] (1).

«Citoyens représentants d'un peuple libre et qui veut l'être.

Recevez les hommages de la commune de Breteil sous le district de Montfort-la-Montagne, département d'Ille-et-Vilaine, et de son comité de surveillance; nous vous prions de rester constamment à votre poste jusqu'à ce que nous n'ayons abattu l'hydre à sept têtes qui veut attenter à notre sainte révolution et liberté; que les vils despotes et leurs satellites soient détruits comme ceux qui en France s'abreuvaient de nos sueurs et de notre sang, et qu'une paix glorieuse nous assure la jouissance paisible de cette liberté que nous cimentons de notre sang.

Nous avons frémi d'horreur en apprenant que parmi vous, que nous avons nommé pour nos pères, il se soit trouvé des traîtres, des âmes assez viles, assez cruelles et barbares, pour abuser de notre confiance et vouloir nous faire reprendre les fers dont nous ne sommes pas trop déchargés; Sainte Montagne, notre ange tutélaire, grâce te soit rendue, tu as encore une fois sauvé la patrie en découvrant les traîtres, leurs trame et criminel projet: non, tu ne souffriras pas que ton ouvrage soit détruit; frappe sans pitié tous les conspirateurs et malveillants, il ne faut pas qu'un seul de ces catilina souille le sol de notre République; nous

te jurons de ne jamais t'abandonner; plâne sur tous les individus de la république et que les grangrénés en soient arrachés comme nous arrachons l'ivraie de nos moissons.

Malheureusement, dans quelque partie de notre département, la contagion s'y répand; des égoïstes, des gens soldés par nos ennemis, séduits par des prêtres réfractaires devenus apôtres du cy-devant diable, qui faisait bouillir leur marmite et nourrissait leur molesse et oisiveté, séduisent encore les femmes qui sont cent fois pis que les hommes. Elles sont naturellement méchantes, vindicatives et séduisantes. Elles donnent à tête perdue dans toutes les rêveries et superstitions de ces monstres tonsurés; que votre sagesse, dignes représentants, prenne des mesures pour détruire entièrement l'aristocratie et fasse que nous soyons tous unis; la République sera triomphante et nos braves militaires et défenseurs reviendront dans leurs foyers, comme ce grand romain, reprendre la queue de nos charrues et raconter dans leurs délassements, à leurs parents et amis, leurs beaux et glorieux exploits qui se conserveront bien des siècles, et cela ira.

Salut, fraternité et soumission entière et respectueuse.»

CHARTIER, MELLAN, BARDAIN, BRIFAUD, MELLARD, SESNÉ, MORRE, GRÉGOIRE, LEPAGNEUX, GRÉGOIRE, BETHUEL, JEANFRIN, ROUESSARD, NILBOUX, MASER, BERTUARD [et 1 signature illisible].

d

[Le C. révol. de Corme-la-Forêt, à la Conv.; 20 germ. II] (1).

«Représentants du peuple,

S'il est permis encore de croire dans les miracles, nous ne croirons que dans ceux que renferme le génie des hommes qui composent la Montagne: encore une fois vous avez prouvé que vous étiez les énergiques défenseurs des droits du peuple; encore une fois, vous avez déjoué les trames odieuses contre sa souveraineté! encore une fois, vous avez prouvé que vous étiez dignes d'exercer les pouvoirs que le souverain vous a confié.

Frappez, législateurs! frappez toutes les têtes qui oseront s'élever contre les lois de la liberté et de l'égalité. Frappez sur tous les scélérats, et n'abandonnez vos postes que quand il n'y aura plus qu'une espèce d'hommes dans la République; cette espèce d'hommes doit être des hommes laborieux, généreux, bons, humains et justes envers leurs semblables, des hommes qui ne reconnaîtraient que la loi pour maître, et qui sauront lui obéir comme d'humbles serviteurs; n'importe, qu'ils soient pauvres ou aisés, n'importe qu'ils soient vêtus de soie, drap, bure ou de toile, pourvu qu'ils soient justes.

Mandataires du peuple, frappez encore, et surtout les hommes qui sont à la tête des autorités constituées et qui abusent méchamment de leur pouvoir; ceux là sont encore plus dangereux que les autres, parce qu'ils abusent de la confiance publique. D'après les moyens que vous employez, il n'y a plus de crainte pour les hommes qui ont gravé dans leurs cœurs l'amour

(1) C 302, pl. 1093, p. 5; C. Univ., 6 flor. Montfort-la-Montagne: Montfort-la-Cane.

(1) C 302, pl. 1093, p. 4; Bⁿ, 3 flor. (1^{er} suppl^t).